



**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 12 JUN 2023
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

sous la Présidence de Monsieur Alain PICHON,
Secrétaire de séance : Joëlle PELTIER

La réunion s'est tenue à l'Hôtel du Département de la Vienne à Poitiers.

Ouverture de la séance à 9 h 37.

Les membres ci-après étaient présents et ont constitué le quorum à la réunion du Conseil Départemental :

- **Brigitte ABAUX**, Conseillère Départementale Déléguée, Présidente de la commission Habitat, Logement
- **Sandrine BARRAUD**, Conseillère Départementale, Présidente de la commission Tourisme, Attractivité
- **Isabelle BARREAU**, Conseillère Départementale Déléguée.
- **Gilbert BEAUJANEAU**, Vice-Président, Président de la commission Routes, Mobilités
- **Bruno BELIN**, Conseiller Départemental Délégué, Président de la commission Culture, Événementiel
- **Marie-Jeanne BELLAMY**, Conseillère Départementale
- **Rose-Marie BERTAUD**, Vice-Présidente, Présidente de la commission Action Sociale, Enfance, Famille
- **François BOCK**, Conseiller Départemental
- **Anne-Florence BOURAT**, Vice-Présidente Déléguée, Présidente de la commission Santé
- **Catherine BOURGEON**, Conseillère Départementale
- **Anthony BROTTIER**, Conseiller Départemental
- **Valérie CHEBASSIER**, Conseillère Départementale
- **Henri COLIN**, Vice-Président, Président de la commission Education, Collèges, Université, Bâtiments
- **Benoît COQUELET**, Vice-Président, Président de la commission Insertion, Emploi, Pôles Economiques
- **Valérie DAUGE**, 1ère Vice-Présidente, Présidente de la commission Personnes Agées, Personnes Handicapées

- **Guillaume DE RUSSÉ**, Président Délégué, Président de la commission Financements Union Européenne, Etat, Région et Grands Projets
- **Marie-Renée DESROSES**, Vice-Présidente, Présidente de la commission Ressources Humaines, Moyens Généraux
- **Ludovic DEVERGNE**, Conseiller Départemental
- **Claude EIDELSTEIN**, Vice-Président, Rapporteur Général du Budget, Président de la commission Finances
- **Aline FONTAINE**, Conseillère Départementale
- **Jean-Olivier GEOFFROY**, Conseiller Départemental
- **Francis GOMEZ**, Conseiller Départemental
- **Florence HARRIS**, Conseillère Départementale
- **Gérard HERBERT**, Conseiller Départemental
- **Jean-Louis LEDEUX**, Vice-Président, Président de la commission Agriculture, Ruralité
- **Jérôme NEVEUX**, Conseiller Départemental
- **Lydie NOIRAUT**, Conseillère Départementale
- **Sybil PÉCRIAUX**, Conseillère Départementale Déléguée, Présidente de la commission Relations Internationales
- **Joëlle PELTIER**, Vice-Présidente Déléguée, Présidente de la commission Climat et Développement Durable
- **Gérard PEROCHON**, Conseiller Départemental
- **Alain PICHON**, Président du Conseil Départemental
- **Benoît PRINÇAY**, Conseiller Départemental
- **Sarah RHALLAB**, Conseillère Départementale
- **Séverine SAINT-PÉ**, Vice-Présidente, Présidente de la commission Aménagement et Inclusion Numériques
- **Grégory VOUHÉ**, Conseiller Départemental

Les membres ci-après étaient absents :

- **Pascale GUITTET**, Vice-Présidente, Présidente de la commission Jeunesse, Sport, Citoyenneté
- **Alain JOYEUX**, Conseiller Départemental
- **Pascale MOREAU**, Vice-Présidente, Présidente de la commission Aménagement du Territoire

Alain PICHON : Bonjour à toutes et à tous, quelques mots en préambule à l'ouverture de cette décision modificative n° 1. Je voudrais témoigner publiquement du soutien de notre Assemblée aux proches des victimes du drame d'Annecy que nous venons de vivre. Des événements incroyables que nous n'imaginons même pas, que nous ne pouvions même pas imaginer : s'en prendre à des enfants, de petits enfants. Nous sommes néanmoins toujours suspendus à l'espoir que les petites victimes et les adultes évidemment, s'en sortent. Une pensée pour les victimes et pour leur famille. Cette violence dans la société est totalement inacceptable. Il faut que l'État, que nous tous, nous nous mettions vraiment en marche pour réussir à résoudre ces difficultés énormes liées à la violence. J'en profite aussi pour vous remercier et remercier les élus, de tous nos secteurs dans la Vienne, les maires, les conseillers municipaux. Nous sommes effectivement, les premiers protecteurs de la République et du bien-vivre ensemble. Merci pour tout ce que font les élus et tout ce que vous faites, vous et les conseillers municipaux avec les maires dans les communes.

Effectivement, nous avons assisté à une belle preuve, chère Marie, de la mobilisation des maires à l'Assemblée générale de l'AMF 86 (Association des Maires de France) à Loudun, vendredi.

Je veux aussi revenir un instant sur les drames qui ont aussi touché, la semaine passée, les familles d'une collégienne et d'un écolier de CM2 suite à du harcèlement scolaire. Le ministre de l'Éducation doit recevoir demain les chefs d'établissement sur ce sujet extrêmement important et grave. Je ne veux pas que nous soyons absents de ce débat. Je proposerai que nous puissions créer une Commission spéciale et transversale entre l'éducation, la jeunesse, la citoyenneté et l'enfance-famille. Malgré ces drames, il y a de beaux événements, heureusement, récents et de belles réussites pour la Vienne. Le premier événement qui vient de s'écouler, les 100 ans de la naissance du Président MONORY. Trois belles journées de célébration et d'émotion sur ce centenaire, de beaux témoignages, de grandes personnalités au Département au côté de l'Université de Poitiers pour une journée d'étude ; au Sénat autour de Gérard LARCHER et de nombreuses personnalités ; à Loudun, au côté de l'AMF 86 (Association des Maires de la Vienne), à l'occasion de son Assemblée Générale et évidemment au Futuroscope, vendredi, pour rendre hommage à cet homme d'exception avec Thierry BRETON.

Trois jours pour fêter celui qui a fait entrer la Vienne dans une nouvelle ère, dans une nouvelle dimension. Ici, chacun des projets engagés par notre majorité est mené avec la réflexion effectivement que nous avons à cœur de transmettre cet héritage, de faire

prosperer cet état d'esprit toujours au service de la Vienne. Un grand merci, Bruno, d'avoir initié cet anniversaire et merci à vous tous, les élus, pour votre mobilisation importante. Mobilisation de tous horizons politiques, y compris les nombreux opposants de l'époque, opposants de Monsieur MONORY qui étaient présents sur cette semaine.

L'inauguration du pont Henri IV est vraiment une action indispensable. Les Châtelleraudais l'utilisent très régulièrement. C'est un monument historique magnifique, une belle réalisation, pour lequel le Département a été le maître d'ouvrage et le financeur aux côtés de l'État, avec la DRAC (Direction Générale des Affaires Culturelles). C'était attendu. Je pense que nous remettons cet édifice patrimonial magnifique en bon état pour une centaine d'années avec ses 3 000 000 € de travaux. Nous passerons aux arches petit à petit évidemment pour compléter ces travaux.

Sur tout ce qui correspond aux grands travaux, nous avons toujours cette activité sur le pont de Bonneuil-Matours. Malgré les différentes péripéties et difficultés techniques, nous avons, aujourd'hui, un calendrier qui semble être à peu près calé avec une fin de chantier — Gilbert, je parle sous ton autorité — prévue pour fin novembre, avant la fin de l'année, sauf surprise nouvelle.

Nous ferons aussi évidemment lors de cette DM un point sur les bâtiments, Henri, et particulièrement les bâtiments scolaires avec des travaux importants sur nos collèges. Nous irons visiter le collège Henri IV où un chantier colossal a débuté avec un investissement extrêmement important et le démarrage du collège de Mirebeau : un collège neuf qui va démarrer bientôt. Merci, Gilbert, ainsi qu'à tes équipes. Merci également, Henri, au niveau de tout ce qui est éducation et bâtiments.

Au sujet de l'eau, c'est la fin de l'étude Hydrologie - Milieux - Usages - Climat (HMUC), votée vendredi dernier par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Clain. Il était essentiel d'avancer et de conclure cette étude. Le Département, contrairement à ce qui a été dit, n'était pas opposé à l'étude. Ce que nous voulions, c'était de pouvoir nous mettre autour de la table pour en discuter. C'est en partie fait. C'est l'aboutissement d'un travail commun sur la base de méthodes alternatives que nous avons proposé en lien avec l'État. Il manquait des éléments à cette étude. Il faut que nous les ayons à disposition et, en même temps, la proposition qui a été faite et ensuite votée nous permet de sortir de l'impasse, de l'immobilisme. Nous allons maintenant pouvoir travailler sur le PTGE (projet territorial de gestion de l'eau). Nous allons faire un point précis effectivement avec nos équipes et nos élus : Joëlle, Lydie, Jean-Louis, Benoît, François et les autres. Nous vous tiendrons

évidemment au courant de tout cela. Nous avons besoin de bien maîtriser et surtout d'avancer ensemble en concertation.

Une très bonne nouvelle aussi avec la reprise de la ligne Poitiers-Lyon. La compagnie VAN AIR Europe va assurer à partir de fin juin — la date n'est pas tout à fait calée — 11 allers-retours par semaine avant le renouvellement de l'obligation de service public début novembre. C'est une procédure d'urgence. Nous avons une réponse qui est très bonne en termes de services à la population et aux chefs d'entreprises. C'est ça qui est important. Quand on m'interroge en disant : « peut-être, aurions-nous pu faire autrement, c'est cher... » Nous sommes là pour faire et pour avancer. Si nous n'avons pas besoin d'avancer, effectivement, nous pouvons tous partir et rentrer chez nous. Le Conseil départemental n'est pas dans l'immobilisme ni dans l'idéologie. Nous sommes là dans l'action. C'est effectivement dans l'action que nous allons proposer, à partir de fin juin, des réponses aux besoins. Il y a une vraie demande sur ces liaisons commerciales, essentielles pour se rendre rapidement à Lyon. Ce sera pour l'instant effectivement sans La Rochelle. Ce sera un Poitiers-Lyon direct. Il faut être capable de proposer aux usagers des horaires de départ et d'arrivée intéressants. C'est désormais le cas. Nous pourrons faire un aller-retour dans la journée. Nous pourrons aller sur le *hub* de Lyon en arrivant le matin avant 8 heures, ce qui est essentiel pour pouvoir, de Lyon, repartir sur toutes les destinations que nous souhaitons et, en même temps, aller gérer ses affaires à Lyon ou dans la région lyonnaise si on en a besoin. Je pense qu'il est extrêmement intéressant, aussi, puisque les tarifs vont être assez raisonnables, de pouvoir, sur cette période juillet-août, capter aussi les touristes et il va falloir que nous communiquions tous à ce niveau-là. Aller de Poitiers à Lyon pour prendre l'avion pour aller en vacances à droite ou à gauche, je pense que cela a aussi beaucoup de sens et permet de faire vivre notre aéroport 24 h/24.

Merci à Pascale pour son implication très forte et aux équipes évidemment. Pour nous, Conseil départemental, ce qui est justement essentiel, c'est la vie de cet aéroport et d'apporter du service. Quand nous parlons de transplantations d'organes, si nous avons un aéroport de deuxième zone ou un aérodrome, permettez-moi de douter du développement de la transplantation d'organes sur notre CHU qui est aujourd'hui exemplaire sur ces dossiers. Un grand merci donc à Pascale, mais aussi à Gwénaëlle et Béatrice dans les services qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier. La vision que nous avons au Conseil départemental, c'est poursuivre le développement de l'aéroport, ce n'est pas le freiner. Évidemment, en respectant le développement durable, en ayant un œil très attentif sur l'environnement. Nous travaillons déjà dans ce sens-là depuis très longtemps. Cela s'inscrit

pleinement dans nos perspectives d'attractivité pour un beau département comme le nôtre, la Vienne.

Au niveau tourisme, le schéma touristique avance. Nous proposons une augmentation de budget pour la marque de destination La Vienne. C'est la base du développement territorial. Dans un autre domaine, mais pas si loin, nous proposons d'augmenter le capital de notre société d'économie mixte patrimoniale. Tout cela réuni, c'est l'esprit MONORY, c'est l'esprit de notre Majorité. Nous avançons ensemble en rangs serrés.

Un mot sur la saison touristique qui se présente très bien. Les prévisions du Futuroscope sont très bonnes, les autres aussi. Rodolphe BOUIN, le directeur du Futuroscope, viendra cette semaine nous présenter les travaux et évidemment tous les taux de remplissage qui sont excellents. Center parcs aussi, avec près de 100 %. La Vallée des singes a des chiffres aussi records. Tout ceci est extrêmement positif. Merci Sandrine, Isabelle avec vos équipes.

Concernant les comptes administratifs 2022, les bons projets trouvent toujours leurs financements. Effectivement, nous parlons surtout d'investissement quand nous sommes sur ces dossiers-là mais, il est difficile, vous le savez aujourd'hui, de boucler nos budgets. Nos marges de manœuvre sont réduites et le contexte est effectivement assez compliqué. Dans tous les cas, le résultat 2022 de notre collectivité reste à un niveau très satisfaisant. Claude vous présentera les comptes et les détails de tout cela tout au long de cette semaine. Le résultat 2022, effectivement, est très satisfaisant et historique. Néanmoins, les hausses de dépenses aussi, conformément aux équilibres réglementaires que nous avons effectivement prévus au Budget Primitif avec des tendances qui évoluent vers le bas au niveau du solde puisqu'effectivement les charges sont beaucoup à la hausse. L'inflation a un impact important sur le coût des chantiers, entre autres. Sur la seule recette un peu mobile que nous avons encore aujourd'hui, tout le monde le sait, nous avons eu des droits de mutation, l'an passé, records et tant mieux. Cette année, nous les estimons à peu près à 15 % de baisse au minimum. Globalement, l'orientation est de -1 000 000 € par mois de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), donc le résultat sera sûrement difficile à gérer.

Je salue les syndicats qui sont dans la salle et je donnerai la parole tout à l'heure à Françoise qui me l'a demandé gentiment. Les syndicats sont là, mais nous ne sommes pas en reste. Concernant l'augmentation des dépenses sociales : le RSA, le Ségur nous fragilisent forcément, avec une quinzaine de millions de plus de dépenses sociales cette année. C'était douze ou treize millions l'an passé. Nous ne restons pas les bras croisés et les mains dans les poches. Nous sommes aussi dans l'action au niveau du social, évidemment, notre

compétence essentielle. Il est vrai que certaines de ces dépenses avaient été annoncées, partagées, mais la difficulté est que nous devons faire face seuls à de nombreuses dépenses à ce niveau-là, malgré nos demandes auprès de l'ADF (Assemblée des Départements de France) et de l'État.

Nous avons aussi fait beaucoup d'efforts et nous continuons, chère Rose-Marie, au niveau de l'enfance et nous avons une augmentation des MNA (mineurs non accompagnés) extrêmement importante. Ils sont 320, je crois, aujourd'hui. Néanmoins, nous tenons notre rang et notre rôle. Nous les accompagnons évidemment très bien et les dépenses sont en phase.

Sur les équipes, il était aussi essentiel, puisque c'est la loi, mais c'était notre souhait, de faire avancer les primes au niveau des équipes, des collaborateurs du Département. 2 000 000 € sur le RIFSEEP par an. C'est essentiel parce que nous avons des équipes — je vous le dis toujours — qui sont extrêmement performantes. Évidemment, nous avons aussi augmenté les salaires en fonction du point d'indice, c'est la moindre des choses, mais nous avons également mis en place ce dispositif de primes à hauteur de 2 000 000 € par an. Nous tenons la barre et nous tenons nos engagements.

Le point GIR (Groupe iso ressources) est un sujet important. L'opposition m'a interpellé, m'a écrit. Vous aurez des réponses en partie cette semaine et par écrit très vite. Quelques éléments de réponses : je tiens à rappeler que les efforts financiers consentis par le Département en faveur des personnes âgées sont extrêmement nombreux. L'opposition m'écrit qu'il y a trois Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) en difficulté : Poitiers, Châtellerauld, Buxerolles. Avec l'équipe départementale, nous gérons 266 communes sur la Vienne, nous gérons tout le département. Des CCAS en difficulté, il n'y en a pas trois, il y en a énormément. Quand je vous dis énormément, je ne vais pas vous faire la litanie. Je visite quasiment toutes les semaines, les EHPAD, les communes, avec les équipes sur les cantons. Je pense à Ayron, à Gençay, à Archigny, à L'Isle-Jourdain entre autres : ces communes aussi ont de grosses difficultés avec leur CCAS. Il y a probablement une vision globale qui est à réaffiner. « Revoir », le mot est peut-être un peu fort, mais nous n'arrivons plus à trouver les équilibres avec les communes. Le Département est là. Je vais vous parler du point GIR, et des investissements sur les dernières années auprès des EHPAD, investissements colossaux. Nous sommes là. Effectivement, aujourd'hui, je pense qu'il faut une réflexion plus complète sur ce système-là, ce fonctionnement-là. Nous sommes probablement plus en face de nos besoins et surtout de nos capacités. Quand je dis nos

capacités, je pense évidemment aussi aux communes en incluant bien sûr le Département. Quand je rencontre le directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la Nouvelle-Aquitaine, Monsieur ELLEBOODE, l'État est déjà lancé sur l'inclusion, il faut aider nos aînés à rester dans de bonnes conditions le plus longtemps possible chez eux. Mais il n'y a pas que l'État, il y a les EHPAD et nos communes qui le font aussi déjà. C'est le souhait de chacun. Il faut que tout cela soit très organisé et très coordonné. Les choses évoluent aussi à ce niveau-là.

Sur ce qui est du point GIR, effectivement, nous nous sommes engagés en début de mandat de le faire augmenter pour arriver à la moyenne nationale au bout de 5 ans, pas à la fin du mandat. C'est une avancée effectivement très importante et vous le savez puisque nous avons déjà donné les chiffres à ce niveau-là ainsi que les pourcentages d'augmentation qui sont liés.

Nous donnons aussi beaucoup sur l'action, et merci Valérie pour ton action avec les équipes au niveau de la prime de compensation du handicap (PCH) qui a augmenté de 5,5 % entre 2021 et 2022. C'est quelque chose d'important. C'est l'une de nos priorités essentielles. Sur les EHPAD, au niveau du GIR, 12 % du budget global effectivement va être investi, 50 % sont financés en section d'hébergement par les résidents et 38 % en section de soins par l'ARS. Cette augmentation du point GIR arrivera à son terme au bout de 5 ans pour être au niveau de la moyenne nationale. Il est vrai que lorsque nous votons les budgets, et je vous parle au niveau de l'opposition, de ces augmentations-là, vous ne les votez pas. Effectivement, un budget, c'est une vision globale, mais lorsque nous augmentons le point GIR, vous ne le votez pas. Quand nous augmentons le budget social de 12 000 000 € l'an passé et 15 000 000 € cette année, vous ne le votez pas. À un moment, ce sont des positions que j'ai un peu de mal à bien intégrer. Quand nous parlons du point GIR c'est une chose, c'est facile à comparer entre départements. Je vous le dis et vous le répète et Valérie et les services aussi : le Département a investi dans les EHPAD, pour leur compte et à leur demande bien évidemment, 15 500 000 € en investissement sur les 15 dernières années. Effectivement, cela ne rentre pas dans le taux du point GIR, c'est juste 15 000 000 € d'amélioration de qualité de vie pour nos aînés. Interrogez les autres départements pour savoir ce qu'ils ont mis en investissement. Il y en a peut-être qui ne donne rien en investissement. Il faut faire la part des choses et il me semble essentiel que vous puissiez la faire et, si vous le souhaitez, nous pouvons la faire ensemble. Conscients de l'augmentation de l'énergie et de l'inflation, nous proposons une nouvelle aide financière lors de cette décision modificative. J'espère que vous la voterez ! Nous avons conscience

effectivement qu'il y a une tension importante et je rencontre quasiment toutes les semaines des syndicats, je rencontre celui du Sud la semaine prochaine. Ce dialogue social est essentiel. Il est important d'être transparents et clairs. C'est en tout cas notre vision au niveau de notre équipe de la majorité du Conseil départemental. J'ai réuni les oppositions du Conseil départemental, la semaine dernière, pour vous présenter le budget et cette décision modificative. Cela me semble être totalement important et cohérent dans cette vision politique et de démocratie locale.

Sur ce qui est des dépenses nouvelles, je vous l'ai déjà dit : 15 000 000 € de charges supplémentaires sur cette année au niveau des dépenses de fonctionnement sur le social. Nous sommes donc — et je réponds à tout le monde d'un coup — très engagés pour nos aînés et cela ne date pas d'hier. Cela fait déjà très longtemps que ça dure. C'est une évidence. Il est aussi évident qu'il faut s'interroger sur le modèle, j'en ai dit quelques mots tout à l'heure, le modèle complet de la prise en charge de la dépendance. Il faut une hauteur de vue qui doit probablement venir de l'État, pas imposée comme parfois, mais qui soit discutée avec tous les intervenants, tous ensemble : les bénéficiaires, mais aussi les familles, l'État, les Départements, la Région qui s'intéresse aussi au grand âge. Toutes les bonnes volontés seraient à mon sens nécessaires. Notre modèle doit évoluer sur ces dossiers-là. Je proposerai, en tout cas pour la Vienne, de réaliser un état des lieux global, qui est d'ailleurs déjà commencé. Premièrement, sur le nombre de places inoccupées : l'ARS nous dit qu'il y a 400 places inoccupées dans la Vienne. C'est terrible parce que nous n'arrivons pas à équilibrer les budgets avec autant de places inoccupées. Pourquoi ? Que pouvons-nous faire ? Ces places-là, Valérie et les services y ont réfléchi tous ensemble, pourraient peut-être être utilisées par d'autres personnes que les personnes âgées, mais qui ont des besoins. Peut-être aussi au niveau du handicap, il y a une vraie réflexion là-dessus. Notre modèle doit être revu — je ne sais pas — mais en tout cas, il doit y avoir une réflexion profonde sur ce modèle-là.

Pour cette semaine de travail en décision modificative n°1, un travail important nous attend en Commissions et c'est très heureux, avec peut-être et sûrement une modification d'agenda, d'horaires suite à une visite ministérielle qui devrait avoir lieu jeudi. Je n'ai pas la parole pour en dire davantage aujourd'hui, mais vous le savez peut-être tous déjà.

Un grand merci pour votre attention. Nous vous donnerons de nouvelles dates et de nouveaux horaires pour cette DM. Quoi qu'il en soit, nous ferons la conclusion de tous ces éléments vendredi en séance publique.

Ludovic et tous ceux qui veulent prendre la parole, ainsi que Françoise qui représente les CCAS, peut-être la CGT, je n'en sais rien, nous dira un petit mot également.

Ludovic ?

Ludovic DEVERGNE : Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous, chers collègues. Bonjour également au public. Tout d'abord, nous nous associons évidemment au témoignage de soutien que vous avez adressé aux victimes d'Annecy qui, nous l'espérons tous, sont en voie de guérison physique. Malheureusement, la guérison psychique et psychologique sera sans doute difficile pour toutes les personnes qui ont été atteintes dans leur chair et pour leurs proches également. Nous nous associons bien sûr à ce témoignage.

Il est de bonne pratique, effectivement, c'est une bonne pratique que vous avez mise en place depuis le début de votre mandat, de prendre un temps avec les oppositions avant le budget et les délibérations budgétaires modificatives pour nous expliquer plus précisément ce que vous souhaitez faire. C'est une bonne chose. Je note que, ce matin, vous avez aussi, Monsieur le Président, accepté de donner la parole à une personne du public. Je trouve que c'est aussi une bonne pratique, et ce n'est malheureusement pas une pratique en vigueur dans d'autres assemblées. Moi-même, je siège dans un Conseil municipal à Buxerolles et, en général, les demandes de parole du public sont refusées. Je tenais à vous féliciter ce matin.

Alain PICHON : La demande de parole sera un préalable au démarrage de nos travaux néanmoins.

Ludovic DEVERGNE : Oui, bien sûr. Ce matin dans le public, vous avez des élus, des élus de Poitiers, du CCAS ou pas, des élus municipaux, des élus de Châtellerault, un élu de Buxerolles : moi-même. Vous avez des syndicats qui sont ici rassemblés. Vous avez aussi des partis politiques, des citoyens qui ont souhaité organiser une mobilisation calme et respectueuse — cela aussi, c'est important de le souligner — pour vous demander plus de moyens pour nos aînés.

Cette semaine, nous allons examiner la délibération budgétaire modificative et la clôture de l'exercice budgétaire 2022, donc l'argent qui reste de l'année passée. Il restait — cela nous a été présenté lors de la petite réunion de travail que nous avons eue — 45 000 000 € disponibles. C'est une somme conséquente. Tout le monde peut s'en féliciter. C'est bien qu'il reste de l'argent sur l'exercice budgétaire précédent, c'est tant mieux. Cela signifie que les recettes ont été plus importantes que prévues. Vous nous proposez donc dans la

délibération modificative cette semaine d'affecter 31 000 000 € et de conserver en réserve 14 000 000 €, à quelques euros près. C'est vrai, Monsieur le Président, qu'il y a quelques semaines, nous, élus de l'opposition constructive, nous vous avons écrit. Nous vous avons fait parvenir une lettre ouverte, nous vous avons tendu la main sur un sujet que vous connaissez, manifestement, que nous connaissons aussi et que, dans le public, beaucoup de personnes connaissent. Il s'agit des difficultés rencontrées par les CCAS de la Vienne. Nous vous avons parlé des trois principaux CCAS de la Vienne en volume financier. Je vous le dis, c'est une main tendue. Les trois CCAS en question, ce n'est pas restrictif. Si vous souhaitez débattre d'autres CCAS, nous sommes, nous, tout à fait ouverts. Si vous souhaitez saisir cette main tendue, c'est tout à fait possible pour ce qui nous concerne. Nous ne souhaitons pas forcément restreindre la réflexion à ces trois CCAS. Par contre, sur ces trois CCAS, il y a un problème urgent. Vous nous disiez tout à l'heure que les bons projets trouvent toujours leur financement. C'est un adage que vous avez inventé ces dernières heures ou ces derniers jours que nous aimerions voir respecter cette semaine puisque nous avons décidé de vous faire une proposition précise et crédible, qui nous paraît raisonnable. Nous vous proposons d'utiliser 10 %, un dixième seulement de la réserve que vous proposez de constituer, pour intervenir de manière urgente au mois de juin de cette année. Nous proposons l'affectation de 1 400 000 €, donc 10 %. Pour quoi faire ? Tout à l'heure, nous parlions du point GIR. Effectivement, le point GIR, c'est un élément important malgré tout de comparaison avec les autres départements. Vous pouvez nous dire : c'est difficile de comparer. Il y a un classement. Il existe. C'est vrai qu'il y a donc une tentation de comparaison quand même, vous le faites sur d'autres classements pour voir à quelle place nous sommes. Pour nous, élus de l'opposition, c'est aussi normal que nous donnions la place du département de la Vienne dans le classement de la valeur du point GIR. Les dernières données que nous avons, c'est avant-dernier. Nous ne pouvons pas dire que ce soit quand même très satisfaisant pour notre département. Nous, ce que nous vous proposons, c'est d'accélérer la revalorisation du point GIR, pour le dernier semestre. Nous avons chiffré cela à environ 300 000 €. Nous sommes prêts à discuter du chiffre puisque ce sont nos estimations et vous, vous avez les services pour le faire. Nous estimons que pour un semestre, doubler l'augmentation que vous-même avez prévue, c'est 300 000 €. Nous proposons également d'attribuer une enveloppe exceptionnelle parce qu'il faut agir maintenant pour les trois CCAS concernés. Vous l'avez vu, ils ont fait l'objet de nombreux articles dans la presse. La presse s'est beaucoup intéressée à celui de Poitiers, mais aussi à celui de Châtelleraut pour lequel des décisions n'ont pas encore été prises, mais nous craignons des décisions d'externalisation ou peut-être de fermeture. Les élus mènent leur

travail de concertation et c'est bien normal pour trouver les meilleures solutions. Nous vous proposons d'affecter aux trois principaux CCAS de la Vienne, 1 100 000 €. C'est sans doute une cote mal taillée, mais nous l'avons réalisée ainsi et, là aussi, nous sommes ouverts à la discussion cette semaine. Nous pensions que 700 000 € pourrait revenir à Poitiers, 300 000 € à Châtellerauld et 100 000 € à Buxerolles, pour commencer. Parce que nous n'avons pas envie que les choses soient regardées uniquement sur ces trois CCAS, nous vous proposons d'organiser très rapidement un tour de table financier et de perspectives pour les CCAS, avec les élus CCAS concernés et avec, également, les représentants du personnel. C'est aussi une main tendue. C'est à vous de voir si vous la saisissez ou non. Vous nous avez dit tout à l'heure, « nous sommes là pour faire, nous sommes là pour avancer. Nous ne sommes pas là pour faire de l'immobilisme. Nous ne sommes pas là pour faire de l'idéologie. » Ce que nous vous proposons, nous, ce matin, est soutenu par la mobilisation très large avec de nombreux représentants aujourd'hui, ce n'est pas de l'immobilisme, ce n'est pas de l'idéologie, c'est simplement agir pour nos CCAS. Les services d'aides à domicile sont très durement touchés par évidemment la pénurie de personnel, mais aussi, par des difficultés financières importantes puisque l'équilibre n'est plus assuré. Quand il n'est plus assuré, mais que cela reste raisonnable, les communes mettent au pot. Quand le déséquilibre se dégrade, il faut que les communes mettent toujours plus. Nous pensions donc que nous pouvions donner un signe cette semaine. Je vous le dis, il y a une possibilité, si vous le souhaitez, de faire ce geste envers ces trois principaux CCAS de la Vienne. Il vous suffirait et nous l'accepterions sans problème au nom de tous les élus de gauche de cette assemblée — et pas uniquement les élus Vienne en Transition, car sur ce dossier nous avons travaillé ensemble tous les 6, ce n'est pas toujours le cas, parfois nous pouvons avoir des divergences mais sur ce sujet-là, nous sommes en convergence parfaite — vous pourriez donc décider vendredi de déposer sur table, un rapport modificatif qui modifierait la DM que vous nous avez proposée. Nos aînés vous attendent sur ce sujet. Soyez à l'écoute, sinon de votre opposition, surtout des citoyens, surtout des salariés des CCAS, surtout des élus des CCAS qui ont peine à boucler les budgets, avec un risque fort de dégradation, de fermeture de services publics. Nous devons, nous, Département, être au rendez-vous. Nous faisons plein de choses, c'est sûr. Personne ne dira le contraire et ce n'est pas ce que nous disons ce matin. D'ailleurs, nous n'avons pas envie de discuter les autres sujets de la DM parce que, pour l'essentiel, ils nous conviennent. Je vais vous faire une confidence. Si vous faisiez cet ajout, nous serions OK, pour voter la délibération budgétaire modificative vendredi. Je vous remercie Monsieur le Président.

Alain PICHON : Ce serait historique ! Merci Ludovic pour tes propos. Tu parles de bonnes pratiques. Cela me va droit au cœur, dans le bon sens. Cela me réchauffe. Pour ce qui est du calme, quand nous recevons des délégations, heureusement, cela se passe toujours bien. Le calme est juste nécessaire. Nous le voyons partout ailleurs, la violence est inacceptable. S'il y a de la violence, il n'y aura pas de rencontres. Sur le CCAS, 10 % dans votre proposition, oui, mais pour trois CCAS ! Pardon d'avoir une gestion un peu prudente, mais Claude vous dira un peu ce qu'il en est sur le présent et l'avenir aussi. 10 % pour 3 communes, mais quid des 263 restantes, Madame la Présidente de l'Association des Maires de la Vienne (AMV) ? J'ai donné le nom de quelques communes tout à l'heure, nous n'avons pas fini de faire l'état des lieux. Il y a une vraie difficulté structurelle sur ces dossiers-là, c'est certain. Je vous en parlais tout à l'heure. Il faut un état des lieux précis avant de se lancer. Nous avons rencontré les trois CCAS. Il y a eu plusieurs rencontres avec ces CCAS, avec les élus responsables, Valérie et avec les services bien sûr. C'est très clair. Les réunions ont eu lieu.

Aline, c'est à toi.

Aline FONTAINE : Monsieur le Président, chers collègues, nous tenons tout d'abord bien sûr à nous associer à l'ensemble des hommages que vous avez rendus dans votre propos introductif. Nous souhaitons dire quelques mots à deux voix, si vous en êtes d'accord, pour introduire cette semaine de travail. En remerciant par avance l'ensemble du travail fourni par les services et par les Vice-présidents. Travail, qui est fourni tout au long de l'année et encore davantage pour des périodes comme cette semaine. Nous tenons à vous assurer de notre bienveillance, mais également de notre vigilance. L'opposition peut se faire dans la revendication bruyante, nous le savons, mais elle doit surtout se faire selon nous dans le travail et la lucidité. Nous tenons également à souligner l'importance croissante d'une utilisation optimale de l'argent public. L'humanisme ne peut plus désormais rimer avec angélisme. La conditionnalité et l'évaluation des aides publiques ne doivent plus être sujettes à polémique. Ainsi, le même type de structure doit être comparé en termes d'efficience au sein de notre département, mais également avec nos voisins. La collectivité se doit d'être irréprochable quant à l'utilisation de notre argent public, mais désormais, ses bénéficiaires doivent l'être également. Je passe la parole à Anthony.

Anthony BROTTIER : Bonjour Monsieur le Président, chers collègues, bonjour à toutes et tous. Certains membres de cette Assemblée ont souhaité, il y a quelques jours, attirer votre attention sur la situation délicate que rencontrent les CCAS de la Vienne et, notamment,

cela a été évoqué, ceux de Buxerolles, Châtelleraut et Poitiers. C'est une nécessité. Oui, effectivement, ces structures sont en difficulté. Il faut y être particulièrement attentifs. Mais faire une généralité est une erreur, car pour celles et ceux qui ont travaillé sur ces dossiers, nous voyons bien que les situations sont fondamentalement différentes. Si nous prenons l'exemple, par exemple du sujet du RSA, qui est l'une des aides principales aux CCAS, nous voyons bien que certaines structures ramenées au coût par bénéficiaire sont beaucoup mieux dotées que d'autres. Pour autant, elles sont en difficulté. Un rééquilibrage et un travail de fond, si nécessaire soit-il sur ce sujet, ne peut se faire au détriment d'une structure déjà en difficulté. Ce qui serait probablement le cas. D'ailleurs, cette différence de coût par bénéficiaire doit interroger sur la bonne utilisation de l'argent public. Le Département doit-il aider plus ceux qui gèrent moins bien ? Je ne sais pas. Le Département doit quoiqu'il arrive avoir la certitude que les aides qu'il donne sont utilisées au service des bénéficiaires. À ce stade, pour certains CCAS, le doute est permis. Quant au point GIR, si c'est évidemment aussi un sujet, cela ne règlera pas la question des difficultés notamment à Poitiers. Au-delà de l'aspect financier, le Département doit veiller à la continuité et au maintien des services publics de proximité. Devons-nous aider plus ceux qui font le choix de la fermeture des services publics alors que des alternatives existent ? Pour ma part, là je ne crois pas. Et voir certains venir se plaindre alors qu'ils votent sans dire mot des fermetures de service public dans leur commune ou au sein même des CCAS, cela m'interroge. Enfin, je sais le Département mobilisé pour les territoires et plus particulièrement pour ses communes, en étant dans bien des cas le premier partenaire financier. Comment peut-on dans ce cas, accepter d'être le bouc émissaire de certaines communes, accepter d'être systématiquement montrés du doigt quand il y a un problème ? Chaque euro dépensé par le Département est un euro d'argent public utilisé. S'il est nécessaire de toujours accompagner plus les plus fragiles, le Département a aussi la responsabilité de s'assurer que l'argent public est bien utilisé, notamment au profit des bénéficiaires. Monsieur le Président, nous sommes favorables à ce qu'une réflexion soit engagée autour des dotations aux CCAS associant les représentants du personnel, les bénéficiaires et les partenaires. Mais il faudra aussi que chaque commune sans exception prenne et assume ses responsabilités. Merci.

Alain PICHON : Merci. Florence ?

Florence HARRIS : Merci. Monsieur le Président, Messieurs, Mesdames les Conseillères et Conseillers départementaux, je m'adresse à vous et aussi aux deux personnes qui viennent de prendre la parole. Je suis allée à l'Assemblée générale des maires de la Vienne

et j'ai entendu avec une très grande attention le discours de Monsieur André LAIGNEL, premier vice-président de l'AMF et c'était un discours percutant. Il a dénoncé avec force et vigueur l'attitude du gouvernement qui ne donne plus les moyens aux collectivités territoriales de fonctionner correctement. J'ai un collègue qui est au Conseil départemental du Gard, qui a fait énormément d'efforts en faveur des personnes âgées. Mais il a aussi dénoncé, dans un contexte d'inflation, le filet de sécurité, l'amortisseur de l'État ne bénéficie pas — ça c'est moi qui le rajoute — aux collectivités territoriales autant qu'on le voudrait, mais, cela bénéficie surtout aux entreprises qui réalisent des profits considérables. Et là, quand on demande que l'argent public soit bien utilisé, vous le savez très bien, que l'argent qui est versé aux entreprises l'est sans aucune contrepartie et que pas mal d'entreprises qui reçoivent de l'aide publique de l'État sans contrepartie continuent à licencier.

Alain PICHON : Peux-tu en venir au fait ? La politique politicienne n'a pas lieu de siéger ici.

Florence HARRIS : Je suis déçue par votre discours, Monsieur le Président. Vous ne dénoncez jamais l'attitude du gouvernement vis-à-vis des collectivités territoriales. Je peux vous dire que le maire André LAIGNEL, le maire d'Issoudun a été chaudement applaudi et qu'il a été apprécié par tous les élus présents. Il y avait une majorité d'élus ruraux. Merci.

Alain PICHON : Je ne parlerai pas de la position de Monsieur LAIGNEL qui est à mon avis toujours dans la même philosophie. Je crois que Madame la Présidente de l'AMF 86 avait invité David LISNARD le Président, et comme il ne pouvait pas venir, il a envoyé quelqu'un d'autre. On ne coupe pas la parole aux invités, mais c'était effectivement un peu tendu. J'ai écrit à Madame BORNE, il y a encore très peu de temps. Je vous ferai passer sa réponse. J'ai dit publiquement à plusieurs reprises que les promesses particulièrement liées au SEGUR qui avaient été faites n'avaient pas été honorées. Je dis tout cela très clairement, très simplement, d'une manière très transparente. Je ne fais pas de politique là-dessus. Je regarde simplement les faits. Valérie ? Puis Claude et Françoise.

Valérie DAUGE : Monsieur le Président, mes chers collègues, je tenais bien évidemment après les propos qui ont été tenus, à prendre la parole sur un sujet qui m'est cher, comme vous le savez, sur la dépendance, que ce soit des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Vous dites que ce n'est jamais assez. Vous êtes dans votre rôle. Je peux vous dire qu'avec force et détermination, mes équipes et moi-même nous nous engageons et nous nous efforçons à répondre au plus près des besoins de ces personnes qui sont souvent oubliées, mais pas que. Je vous rappelle quand même que nous avons subi de plein fouet une pandémie et que pour ces structures — je ne vais pas parler que des CCAS,

mais au sens large, que ce soit des établissements résidence autonomie, EHPAD, établissements médico-sociaux — les difficultés ont été exacerbées par cette pandémie sur les professionnels de santé. Je tiens à leur rendre hommage encore aujourd'hui. Ils ont été eux aussi un peu mis à mal et la communication a souvent été assez négative de ce qui se passait dans les structures. Nous en payons encore le prix. Nous voyons que dans certains établissements, le taux de remplissage est encore faible. Les chiffres que le Président a évoqués tout à l'heure, annoncés par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine : 400 places. Je vous rappelle que c'étaient des chiffres de 2022. Nous étions justement à la sortie de la Covid. Aujourd'hui, j'ai demandé aux équipes de faire une analyse précise et un recensement des places disponibles que nous avons dans le département et je serai en mesure de vous les transmettre à la fin de cette semaine. Nous avons fait des efforts considérables concernant les places habilitées à l'aide sociale, pour ne laisser personne sur la voie de garage et, pour leur permettre de rentrer dans ces structures — je vous rappelle que ce sont des personnes âgées pour la plupart qui ont de faibles revenus — et le constat que je fais aujourd'hui à l'échelon de la Nouvelle-Aquitaine est que nous sommes un des rares départements à bénéficier d'un certain nombre de places aussi conséquentes. Ce que je constate, c'est que ces places ne sont pas remplies. C'est donc aussi aux directeurs et directrices d'établissements de faire la promotion de ces places disponibles pour des personnes qui seraient dans le besoin. Nous constatons qu'aujourd'hui elles sont pourvues par des personnes qui ont des revenus corrects et des retraites correctes. Or, il y a beaucoup de places dans le département de la Vienne pour des personnes ayant une faible retraite. Je tiens à le souligner. Le Président l'a dit tout à l'heure, l'hébergement en EHPAD et le budget dépendance pris en charge par le Département ne représentent que 12 % du budget global. 50 % sont financés par l'hébergement soit par la personne et le résident et 38 % par la section soin de l'Agence régionale de Santé. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Je veux bien qu'on vienne, comme le disait Anthony, taper sur le Département quand ça ne va pas, mais à un moment donné il faut que chacun prenne ses responsabilités. Il en revient aux gestionnaires de fixer les tarifs d'hébergement puisqu'ils sont partiellement habilités à l'aide sociale.

La hausse énergétique, nous en avons également tenu compte. Les CCAS sont aussi en difficulté, je vous rappelle, sur la professionnalisation des métiers. J'en ai un en tête puisqu'il est sur notre secteur, cher Président, il s'agit de Dangé-Saint-Romain où, à un moment donné, ils ont souhaité aussi céder leur structure parce que ça devenait difficile d'assurer la gestion des EHPAD et des résidences autonomie. Sur les CCAS, pour en revenir à un sujet

qui nous concerne, CCAS Poitiers, Buxerolles et Châtellerauld, nous avons pris le temps avec les équipes de les recevoir, d'échanger avec eux et de les guider sur certains points que nous avons mis en évidence et qui pourraient les aider dans leur management et dans la prise en charge des personnes dépendantes qui sont dans leur structure.

Alain PICHON : Merci Valérie. Françoise MÉRY, porte-parole des visiteurs matinaux.

Françoise MÉRY : Merci beaucoup. Bonjour Mesdames, Messieurs les élus. Merci, Monsieur le Président, d'accepter de m'accorder la parole. Bien sûr, je ne parle pas en mon nom propre. Je parle au nom de la délégation. C'est vrai que nous avons davantage travaillé entre nous : Poitiers, Châtellerauld et Buxerolles. Bien entendu, s'il faut élargir notre action, nous l'élargirons à tous les autres CCAS. Il n'y a pas de soucis, nous trouverons l'énergie. Nous sommes ici ce matin, forts de notre certitude à nous adresser à une Assemblée d'élus consciente de sa responsabilité envers les personnes âgées dépendantes et plus globalement fragiles. Ce sont des compétences sociales qui ont été attribuées à cette Assemblée. Toutes les analyses sociologiques, les statistiques de suivi de la population, les autres analyses des besoins sociaux vont dans le sens d'une augmentation actuelle et à venir du vieillissement accolé trop souvent à une paupérisation importante. La baisse de l'âge en bonne santé est d'ores et déjà constatée. Votre rôle en matière d'action sociale est fondamental et le sera sans nul doute encore plus dans les années à venir. Notre présence ici vise à témoigner de notre attachement au service public exercé par les trois CCAS de Buxerolles, Châtellerauld et Poitiers, au service des personnes âgées, handicapées et/ou fragiles via les services d'aide à domicile, notamment, puisque nous sommes aussi conscients qu'il faut maintenir les personnes âgées le plus longtemps à domicile, si elles le souhaitent. À ce jour, ces trois CCAS connaissent de graves difficultés financières et travaillent bien entendu sur la réduction de leurs dépenses de fonctionnement, dépenses qui ont explosé l'année dernière : augmentation nécessaire et justifiée des salaires, conjuguée à celles de l'énergie, des fluides et de l'alimentation. Ce travail, bien qu'indispensable, offre des perspectives bien trop limitées pour revenir à un équilibre financier correct. La solution facile, mais désastreuse, serait et c'est ce qui nous est annoncé à certains endroits, de se « débarrasser », entre guillemets, de ces services à domicile en les confiant à des prestataires privés ayant une approche bien différente de nos propres services et surtout une obligation absolue de rentabilité dont nous savons déjà les conséquences dramatiques pour les usagers et les salariés. Une réforme visant à regrouper les services à domicile et les services de soins infirmiers à domicile est en cours. Le décret est attendu, il me semble. Nous avons vu dans le document d'orientation budgétaire d'un

CCAS que, entre guillemets, « la construction à mener en partenariat fort avec le Conseil départemental et l'ARS », je ferme les guillemets, était en cours afin de rédiger un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Ce serait un contrat d'objectifs sur 2024-2026. 2024, c'est demain. Il nous semble donc urgent de surseoir à toute décision précipitée et néfaste. Par ailleurs, ne faut-il pas, comme pour toute bonne gestion, rechercher également à améliorer les recettes de fonctionnement ? Pour cela, en partie, nous nous tournons vers vous, Conseillères et Conseillers départementaux. Le Conseil départemental de la Vienne est à la toute fin du peloton national pour la valeur du point GIR. Un record humiliant vis-à-vis de nos personnes âgées et dont personne ne peut ni ne doit se satisfaire. Il faut sans doute l'accélérer plus vite que ce que vous imaginez, Monsieur le Président. De plus, les trois CCAS cités précédemment — si vous voulez rajouter les autres, nous sommes tout à fait d'accord — ont également besoin d'une aide financière supplémentaire pour 2023 afin de passer cette année, disons, de transition. Votre responsabilité est clairement engagée sur ces deux volets. Vos décisions seront observées de près et par nombre d'habitants de ce département. Gageons que vous saurez prendre en compte les demandes des élus de gauche de votre Assemblée. Merci de votre attention et bons travaux.

Alain PICHON : Benoît et Anne-Florence.

Françoise MÉRY : Accepteriez-vous de donner la parole quelques minutes à la CGT ?

Alain PICHON : Non. Merci. Tu nous as dit représenter tout le monde. Ce n'est pas pour exclure quiconque. Benoît.

Benoît COQUELET : Oui Monsieur le Président, un petit mot sur l'insertion. Simplement pour vous rappeler que, depuis un an, nous sommes encore en baisse de -1 %, mais la revalorisation de l'État de 5 % nous met bien sûr en difficulté ce mois-ci. L'appel de fonds a dépassé les 6 700 000 € comme vous le savez, dont 400 000 € de plus, à notre insu. Je voudrais simplement rappeler aussi que l'accompagnement de tous les jours avec les équipes du Département, c'est l'accompagnement des CCAS de Poitiers, de Châtelleraut et de tous les CCAS. Le CCAS de Poitiers c'est aujourd'hui sept postes que nous finançons à hauteur de 50 000 €, donc 350 000 €, et nous avons mis 41 000 € supplémentaires pour pouvoir avoir un accompagnement de qualité. Je remercie les travailleurs sociaux qui travaillent en étroite collaboration avec le Département pour subvenir à nos besoins aux bénéficiaires du RSA. Malheureusement, nous ne sommes pas là pour payer les fluides ni les bâtiments des CCAS. Nous sommes là pour replacer nos bénéficiaires du RSA et bien sûr travailler en étroite collaboration. C'est ce que je voulais vous dire quand même parce

que c'est important de savoir que nous, notre politique, nous la maintenons, nous y allons. Nous accompagnons nos travailleurs sociaux pour le bien de nos bénéficiaires du RSA. Nous ne sommes pas là pour payer les bâtiments, les fluides des collectivités. Merci.

Alain PICHON : Merci Benoît. Anne-Florence puis Bruno.

Anne-Florence BOURAT : Bonjour à tous. Un petit mot pour répondre à plusieurs choses que j'ai entendues et qui m'ont un peu irritée. Des réponses sur le fond, sur la forme, sur le point de vue départemental et sur le point de vue châtelleraudais, que je partagerai avec Gérard puisqu'il a été très très très engagé sur ce qu'il s'est passé sur le CCAS de Châtellerault. Sur le fond, je pense que vous avez fait une belle démonstration, Madame MÉRY, mais comme il a été dit par l'ensemble des intervenants y compris très bien par Monsieur BROTTIER, l'expertise aujourd'hui pour que nous puissions avoir une réponse équitable — c'est quand même ce que nous cherchons quand on regarde dans les dépenses d'argent public — cette expertise me semble fondamentale. Le fond aussi, c'est que nous avons une crise de la prise en charge du vieillissement qui est énorme. Valérie l'a bien soutenue sur le précédent mandat avec l'attente du plan Grand âge qui n'est toujours pas venu. Aujourd'hui, nous sommes face à une vraie difficulté et c'est vrai que, pour la forme maintenant, c'est assez brutal quand il s'agit de voir dans les journaux ce qui a pu se passer notamment sur Poitiers puisque la brutalité a été forte. Par contre, sur le Châtelleraudais, je pense qu'il y a vraiment eu une prise en charge bien en amont, le plus en amont possible pour faire en sorte que la communication puisse se faire le mieux possible, notamment pour les résidents. Maintenant, sur le plan départemental, je pense qu'il a été dit que le Département prenait ses responsabilités, mais aujourd'hui il me semble impossible de répondre à la petite semaine, à un sujet qui doit être vraiment expertisé. Je pense aussi, et nous n'avons même pas prononcé le mot, mais il y a aujourd'hui une grande partie des personnes en grande difficulté qui sont prises en charge par les ADMR. La réflexion doit être bien au-delà des CCAS, elle doit toucher l'ensemble des professionnels du secteur. Sur le Châtelleraudais maintenant, Gérard pourra le confirmer, des réunions ont été mises en place pour essayer de trouver des solutions dans cette crise qui est véritable, elle existe, et je pense que vous les avez pratiquées, Madame MÉRY. Les solutions ne sont pas encore trouvées, je pense que les solutions les meilleures seront proposées. Il n'en demeure pas moins que face à ces difficultés, un élu doit aussi prendre ses responsabilités de manière la plus juste et la plus équitable possible dans l'objectif de prendre le mieux en charge possible les habitants de son secteur.

Alain PICHON : Merci. Bruno.

Intervention inaudible hors micro, dans le public.

Anne-Florence BOURAT : Là-dessus, je pense que c'est impossible d'entendre ce que j'entends là.

Alain PICHON : Françoise MÉRY a pris la parole pour l'ensemble des présents. Je vous remercie. Bruno, c'est à toi.

Bruno BELIN : Merci Monsieur le Président. Je vais essayer de me faire entendre. Mon propos n'était pas forcément d'intervenir sur ce sujet en début de séance, mais puisque le débat a lieu, évidemment, je m'associe aux propos qu'a tenus Anne-Florence parce que c'est un tout. Il faut avoir en tête, je le dis pour Ludovic, que le maintien ou l'accompagnement des personnes âgées ne tient pas que dans le GIR. Il n'y a pas plus simple que de le faire bouger. Globalement depuis 2001 — j'ai cette date en tête puisque c'est l'année où la PSD (Prestation spécifique de Dépendance) est devenue APA (Allocation personnalisée d'Autonomie), c'est cela qui a tout changé dans l'accompagnement des personnes âgées — la transformation de la PSD à l'APA a modifié complètement ces calculs-là. Depuis la politique du Conseil départemental, du Conseil général à l'époque, a toujours été globale dans l'aide à l'investissement. Nous parlons là des structures EHPAD, mais cela a permis de minorer un certain nombre de prix de journée. EHPAD privé, EHPAD public et j'ai même en tête, avec la mémoire aussi de Marion, le transfert du CCAS d'Usson-du-Poitou à la fondation Caisse d'Épargne, nous étions rentrés à six chiffres et nous étions déjà en euros à l'époque. Nous avons toujours eu cet accompagnement parce que cela avait la conséquence directe de baisser le prix de journée. Nous avons eu un deuxième accompagnement non négligeable — et le directeur général des services pourrait retrouver facilement les chiffres — c'est l'augmentation des moyens humains à la Direction Générale Adjointe des Solidarités (DGAS). L'accompagnement des personnes, des services et des CCAS et des associations s'est fait par un accompagnement des moyens humains et donc, là aussi, s'il fallait le valoriser, Monsieur le directeur général, en allant chercher salaire par salaire comme nous avons bombé la DGAS, c'était aussi de l'efficacité de cette « maison ». Dernier point sur ce sujet, parce qu'Anne-Florence l'évoquait, dans la stratégie globale du maintien à domicile, il y a évidemment l'accompagnement des travaux pour faire le maintien à domicile et il y avait l'accompagnement et la politique qui a été contractuelle et conventionnelle avec l'ADMR. De mémoire, je parle sous le contrôle des services, qui ont cela mieux en tête que moi aujourd'hui, c'est 700 000 ou 800 000 heures. Nous avons

revalorisé le tarif journalier et le tarif horaire de l'ADMR. L'histoire des véhicules mis à disposition des services, nous pourrions aussi le valoriser. Cela aurait un impact autre sur le calcul de l'APA. Nous avons en tête ces trois points que le Département a complètement financés à l'époque.

Je voulais juste rebondir, Monsieur le Président, pour vous redire ce que je vous ai écrit jeudi : vous féliciter sur l'aéroport parce que c'était dur et chapeau ! De temps en temps, lorsqu'il y a quelque chose de bien, il faut savoir le dire parce que je sais la complexité de ce dossier. Bravo à vous, parce que c'est essentiel ce lien de mobilité sur notre plateforme économique de Poitiers et donc de la Vienne avec les territoires extérieurs. J'attire juste l'attention de l'exécutif départemental pour que, dans vos réunions avec le Préfet ou avec toutes les directions, ou chacun dans nos responsabilités, nous fassions aussi attention à la gare de Poitiers, à la SNCF. Ils sont en train de diminuer le nombre de trains. Ils nous répondent que deux trains accolés engendrent autant de places. Ce n'est pas non plus le même cadencement. L'objectif, c'est toujours les allers-retours permanents. Je vous rappelle qu'il y a 600 à 700 pendulaires qui partent de Poitiers tous les matins et qui vont travailler à Paris. Il faut absolument maintenir ce lien, ce nombre de TGV, pour que les allers-retours en journée puissent se faire. En tout cas, bravo à vous pour l'aéroport. Ce n'est pas facile, je le sais. Avec Pascale vous y êtes arrivés et c'était essentiel aussi pour Poitiers et pour la Vienne.

Alain PICHON : Merci Bruno. Claude, un peu de chiffres. C'est dommage, nos interlocuteurs sont partis. Ludovic, tu les informeras.

Claude EIDELSTEIN : Pour éclairer l'Assemblée, il n'y a pas mieux que les chiffres. Je suis désolé, mais au-delà de la passion, ce sont aussi les informations réelles et concrètes. D'ailleurs, c'est pour cela que la semaine dernière, nous avons eu deux séances de travail avec les groupes minoritaires et que, vendredi, nous vous avons adressé à tous les tableaux synthétiques des chiffres. Les dossiers que représentent le compte administratif et la DM1 sont importants. Les services effectuent un travail de simplification pour que tout le monde puisse bien appréhender la réalité des chiffres. Le premier, c'est le constat sur quatre ans, 2019-2022. Pourquoi 2019 ? En raison de la crise de 2020, le rythme est un peu cassé. Qu'est-ce que nous constatons ? Les évolutions de dépenses de solidarité du Département de la Vienne entre 2019 et 2022, c'est + 14 %. Je fais un zoom sur tout ce qui est autonomie et personnes âgées, entre ce que nous avons dépensé en 2019 : 105 millions d'euros pour arriver à 126 millions en 2022, c'est-à-dire + 20 % en dépenses brutes.

Sur l'enfance, qui est aussi un de nos domaines de compétences importants, nous sommes passés de 52 millions à 61 millions, c'est-à-dire + 17 %. Il n'y a pas plus représentatif que ces éléments de constat de cette évolution sur ces quatre dernières années. Évidemment, le résultat 2022 en l'annonçant peut faire rêver, mais une fois les affectations obligatoires et nécessaires — vous avez eu encore là, les tableaux — qu'est-ce que nous constatons ? Nous partons du chiffre que vous avez évoqué, chiffre intermédiaire, et nous arrivons à la somme de 922 000 € en disponible après la DM1 pour le deuxième semestre 2023. Ce montant correspond à ce qui reste après toutes les inscriptions obligatoires. C'est dire que même le 1 400 000 € qui est proposé ne rentre même pas dans le disponible. Et vous le savez tous, un budget doit être équilibré.

Concernant les évolutions sur 2023, vous le savez tous, nos recettes sont en baisse et plus particulièrement bien sûr les droits de mutation. J'ai fait le calcul. De février à mai 2023 comparé à février à mai 2022, c'est-à-dire sur quatre mois, le tiers de l'année, nous sommes à -24,8 % de recettes. Il faut le savoir. Dans le même temps, concernant les demandes de RSA et cela a été souligné par Benoît, le dernier mois fait apparaître une hausse de plus de 5 %. Dans cette DM, une grande part est dédiée à tout ce qui est dépenses sociales et aux salaires du personnel avec le SEGUR et tout le reste. C'est une enveloppe globale de 4 700 000 € et c'est une enveloppe complémentaire de 1 800 000 € pour tous les services qui dépendent de nous, tous nos partenaires pour faire face aux dépenses liées à l'inflation. Voilà ce que je voulais préciser. Il faut que chacun revienne à la réalité.

Alain PICHON : Merci Claude pour tous ces éléments précis et clairs. Marie.

Marie-Renée DESROSES : Bonjour à tous. Je voulais en effet apporter une précision en tant que Vice-Présidente du personnel. Comme vous le savez, les agents nous accompagnent au quotidien et nous avons su débloquer et mettre en place le RIFSEEP puisque, comme tu l'as rappelé, c'est 2 000 000 € sur une année pleine, mais aussi 500 000 € de plus pour le complément indemnitaire annuel. C'est la délibération d'ailleurs que vous aurez et nous en parlerons jeudi. Il faut aussi savoir qu'il y a la possibilité d'une augmentation à nouveau de la valeur du point sur l'année 2023 qui peut être annoncée en juillet. Si nous voulons donner des chiffres, 1 % d'augmentation signifie 500 000 € de plus sur notre masse salariale pour pouvoir faire face à cette évolution sur une année pleine. Je voulais le rappeler puisque nous aurons une DM2 et que, probablement, si cela est validé, nous aurons besoin de faire face à cette dépense complémentaire.

Alain PICHON : Merci Marie. Ludovic.

Ludovic DEVERGNE : En un mot, puisque nous avons eu une séance intéressante en discussions ce matin. C'est facile de dire qu'il reste seulement 922 000 € de disponible. Nous, nous ne raisonnons pas comme cela. C'est indiqué dans les documents : « réserve BP 2024 ». Ce n'est pas moi qui l'ai écrit, c'est vous. C'est indiqué dans vos documents. « Réserve BP » signifie que nous pouvons utiliser une partie de la réserve sans la ruiner totalement. Nous avons parlé de 10 % sur les 14 millions. Que vous ne le souhaitiez pas, c'est une chose. Ne dites pas qu'il n'y a pas d'argent disponible. Il y a de l'argent disponible. Vous décidez de ne pas la mettre sur ce que nous vous avons proposé.

Alain PICHON : Il faut prendre la hauteur de vue nécessaire, 3 communes c'est bien pour 1 400 000 €. Que faisons-nous des 263 autres CCAS ? C'est pour cela qu'il faut un état des lieux précis des besoins précis. J'ai cité quelques communes, mais je n'ai pas fait le tour des CCAS en difficulté qui gèrent des EHPAD, et c'est peut-être encore pire pour les résidences autonomie. Cela va être colossal. Il est essentiel de faire un état des lieux très précis. Nous sommes très engagés sur cette vision au niveau de nos aînés. C'est une évidence pour nous. C'est vrai qu'il est aussi évident de nous interroger sur le modèle complet de la prise en charge de la dépendance puisque nous ne sommes pas à l'abri d'évolutions effectivement importantes. Il faut prendre — et cela est totalement nécessaire et essentiel — la hauteur de vue pour faire un état des lieux global. Henri, tu voulais dire un mot.

Henri COLIN : J'aimerais simplement faire un constat. Je crois que dans nos budgets communaux, si j'en crois ce que j'entends ici ou là, le problème n'est pas tellement l'investissement cette année, c'est le fonctionnement. Nous nous demandons où va être l'atterrissage. Regardez les charges de personnel (salaires et charges), il y aura sans doute un réajustement à brève échéance. Nous avons intérêt à essayer de nous conserver quelques marges de manœuvre si nous voulons finir à l'équilibre.

Alain PICHON : Merci Henri. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, nous allons pouvoir nous retrouver en Commission dans les trois groupes comme d'habitude. Pour la visite ministérielle de haut niveau jeudi, j'attends des confirmations de Monsieur le Préfet. C'est fort probable que la journée de jeudi soit utilisée par cette « visite » pour une partie d'entre nous. Dans ce cas, je vous proposerais que nous fassions la Commission des finances et la Commission Permanente mercredi matin afin de pouvoir être en phase. J'organiserai probablement la visite du collège Henri IV un peu plus tard, peut-être à la

rentrée en septembre. Nous nous adaptons, pardonnez-moi pour ces quelques modifications qui pourraient encore évoluer.

Bons travaux dans les commissions.

La séance est levée à 10 h 45.

La Secrétaire de Séance

Conseillère départementale



Joëlle PELTIER

Le Président du Conseil Départemental

de la Vienne



Alain PICHON